

Avantages et engagements des membres de MEDAE

Ce document est un document cadre pour le réseau MEDAE.
Il résume les avantages et les engagements à être membre de MEDAE.
Il doit être consulté et approuvé par les membres souhaitant adhérer au réseau.

MEDAE est un réseau multi-acteurs qui promeut la transition agroécologique en Méditerranée. Les membres de MEDAE sont des organisations, représentées par des points focaux.

Avantages des membres de MEDAE

En devenant membre de MEDAE, vous pourrez:

1. Rejoindre une communauté de partage sur l'agroécologie en Méditerranée

- Vous pourrez travailler avec des organisations multidisciplinaires et multi-horizons et collaborer de manière plus synergique pour promouvoir l'agroécologie en Méditerranée. Le réseau offre la possibilité de collaborer avec des membres ayant des intérêts similaires, ainsi qu'avec des membres possédant une expertise spécifique que votre organisation ne possède pas, ou dont l'expertise est complémentaire.
- Vous pourrez échanger des informations, des pratiques, des expériences et des savoir-faire, et co-construire des connaissances avec différents acteurs de l'agroécologie en Méditerranée : instituts de recherche, instituts techniques, universités, organisations de développement, agriculteurs, acteurs des chaînes de valeur, autorités locales, organisations gouvernementales, experts individuels...
- Vous pourrez accéder à des opportunités de renforcement de capacités (échanges entre membres, formations par des experts, voyages d'étude...).

2. Augmenter votre représentation et votre influence politique

- Le réseau MEDAE vous permettra de gagner en visibilité et d'accroître l'influence de votre organisation dans les dialogues politiques nationaux et internationaux grâce à la coordination et au partenariat, créant ainsi une voix plus forte, unifiée et reconnue pour l'agroécologie.
- Vous pourrez participer à des actions conjointes pour identifier les priorités et élaborer des recommandations politico-scientifiques en faveur de l'agroécologie.

3. Augmenter votre visibilité

- Vous pourrez renforcer votre présence en ligne et promouvoir votre travail sur les supports de communication numériques de MEDAE (site web et médias sociaux). Vous pourrez partager les événements (séminaires, ateliers, etc.), publications (publications scientifiques, autres ressources) et offres (stages, emplois, etc) de votre organisation.
- Vous pourrez également être sollicités à partager votre expérience lors de webinaires ou d'événements organisés par le réseau.

4. Accéder à des financements et projets

- Vous pourrez participer à des projets développés par le réseau MEDAE ou par des organisations membres du réseau. Les propositions de projets associées à ce type de réseau ont plus de chances d'obtenir un financement.

5. Accéder à des informations

- Votre organisation recevra les communications de MEDAE concernant les événements importants, les webinaires, les temps d'échange, les publications et les opportunités de financement.

6. Contribuer aux activités et aux décisions du réseau

- Vous pourrez prendre part à des groupes de travail et participer activement aux activités du réseau.
- Vous pourrez (uniquement pour les points focaux des collèges A, B, C) être élus au comité de pilotage du réseau et participer activement aux décisions et à la stratégie du réseau.
- Vous pouvez participer à la réunion annuelle du réseau.

Engagements des membres de MEDAE

En devenant membre du MEDAE, vous vous engagez à :

1. Respecter les principes de fonctionnement du réseau

- Chaque membre s'engage à respecter les règles opératoires du réseau telles que décrites dans le document cadre « principes de fonctionnement du réseau MEDAE ». En particulier, vous reconnaissez que les décisions stratégiques du réseau sont prises par le comité de pilotage élu au sein des collèges A, B et C.

2. Reconnaître la responsabilité du point focal

- Les organisations membres sont représentées par un point focal, interlocuteur privilégié du réseau. Les organisations membres reconnaissent la responsabilité du point focal d'agir et de prendre des décisions au nom de son organisation.

3. Respecter les valeurs du réseau

- Le réseau promeut des valeurs humaines universelles telles que le respect, l'ouverture, l'empathie, la solidarité et la bienveillance. Le réseau n'a aucune affiliation politique ou religieuse. Chaque membre doit respecter ces valeurs et principes, et agir dans un esprit de partage et de collaboration respectueuse avec tous les membres du réseau.

4. Contribuer aux activités du réseau

- Le réseau MEDAE est gouverné et animé par ses membres. En devenant membre, vous vous engagez à contribuer activement aux activités et au dynamisme du réseau, et en particulier au partage d'informations à tous les niveaux (partage d'actualités, de publications, d'appels à projet, d'expériences et de compétences...)
- Vous êtes invités à participer aux groupes de travail du réseau. Ces groupes de travail sont périodiques et évolutifs et s'organisent autour d'un chantier thématique, d'un projet spécifique (communication, production de plaidoyer...).

5. Contribuer à la gouvernance du réseau

- Vous vous engagez à participer dans la mesure du possible aux réunions annuelles du réseau (en virtuel ou présentiel. Pour une participation en présentiel, les modalités de prise en charge sont en discussion).
- Pour les organisations membres des collèges A, B et C, vous vous engagez à participer à l'élection du comité de pilotage.